



Renseignement de loi sur le pacse

Par **choumi**, le 10/05/2012 à 16:17

Bonjour, j'aimerais savoir quand on a un PACS est-ce qu'il existe une loi qui indique que les conjoints doivent être en vacances obligatoirement ensemble, car dans mon travail ma convention collective ne stipule pas cette information. Du coup on n'est jamais en vacances ensemble car lui c'est ses vacances qu'il impose par son entreprise qui ferme pendant 1 mois et moi on me les impose avant les siennes alors que ce n'est pas écrit dans ma convention, alors si quelqu'un peut m'aider ou me dire si il existe un truc. Merci

Par **amajuris**, le 10/05/2012 à 16:54

Bonjour, ce n'est pas votre conjoint mais votre partenaire; le terme de conjoint est réservé aux époux mariés. Même mariés il n'y a aucune obligation pour les employeurs de donner les congés aux mêmes dates. C'est l'employeur qui décide des congés.